
III. LA PASSATION DES MARCHÉS

L'une des conditions essentielles pour obtenir un contrat de tout organisme international de financement repose sur la connaissance du cheminement d'un projet, notamment entre l'étape de l'étude du projet et l'octroi du financement. Seule une bonne connaissance de ces mécanismes permettra aux entreprises d'intervenir à bon escient.

La préparation des projets à la BAD ne diffère pas de celle prévue dans d'autres organismes du genre comme la Banque mondiale. L'exécution des projets se fait en cinq étapes importantes : la définition, la préparation, l'évaluation, la négociation et l'accord de crédit, la mise en œuvre et l'évaluation a posteriori.

La définition

Le choix d'un projet découle d'un accord entre le pays emprunteur qui tient compte de son plan national de développement et la Banque, selon ses objectifs prioritaires.

À ce stade, la Banque enverra ses experts en mission exploratoire et les chargera de procéder à un premier examen du projet *in situ* et de prendre contact avec les autorités du pays. Les informations reçues alors permettront aux sociétés canadiennes de prendre connaissance des débouchés possibles dans leur secteur d'activité.

La préparation

Cette étape menée sous la responsabilité des pays emprunteurs implique les études multiples qui s'imposent (techniques, économiques, financières et institutionnelles, etc.). C'est à ce stade que sont choisis les experts-conseils dont les travaux orienteront de manière décisive la nature des fournitures du projet. Les fournisseurs canadiens de biens doivent, dès cette étape, prendre des renseignements sur la nature et les spécifications des équipements désignés auprès de l'organe d'exécution du projet, du groupe d'ingénieurs-conseils choisi pour préparer le projet et auprès du chargé de projet de la Banque.